

## Motion relative aux contrôles PAC et aux retards de paiement des aides pour la campagne 2020 en Lozère

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en session le 16 octobre 2020 à Brenoux, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, propose la motion suivante.

### Considérant

- Que les contrôles sur place pour les surfaces ont à peine débuté,
- Qu'encore une fois les contrôles sur place se dérouleront à une saison peu adaptée pour apprécier la présence de ressources alimentaires,
- Le respect de l'engagement pris par le réseau des chambres d'Agriculture d'accompagner tous les exploitants qui en faisaient la demande à la réalisation de leur déclaration PAC avant le 15 juin malgré le contexte de crise sanitaire et de confinement,
- Les impacts de la crise COVID et des aléas climatiques à répétition sur des trésoreries des exploitations déjà fragiles,
- Que les calendriers de paiement des annuités sur les exploitations agricoles sont calés sur les calendriers de versement des aides PAC à partir de mi-octobre,
- Que le taux de contrôles surfaces (visites instructions et contrôle sur place) sur le département est très élevé depuis 2018 (20 % des exploitations en 2020),
- Que l'état n'a pas respecté les calendriers de contrôles sur certaines aides animales et n'annonce pas encore de date de réalisation

**Réitère sa demande** pour que les contrôles soient réalisés aux périodes de présence de ressources alimentaires

### Demande

- Le versement de l'acompte des aides quel que soit l'état d'instruction du dossier de demande d'aide, à la mi-octobre,
- Que des moyens humains supplémentaires soient mobilisés par l'ASP pour achever les contrôles de façon à pouvoir encore juger l'état de la ressource,
- L'annulation des contrôles 2020 des aides ovines et caprines qui n'ont pas été réalisés dans les délais habituels.

Fait à Brenoux le 16 octobre 2020

